

La campagne des élections sénatoriales de Septembre 2020

Point d'étape et actualités

Par décret en date du 29 juin, les grands électeurs sont convoqués le **dimanche 27 septembre 2020** pour le renouvellement de la série 2 du Sénat. Pour rappel, 172 sièges sont renouvelés en fonction du département d'élection du sénateur (cf. [Note sur les enjeux du renouvellement partiel du Sénat](#)). A cause de la crise sanitaire qui sévit encore dans de nombreux pays, les sénateurs qui représentent les Français hors de France seront élus en septembre 2021.

La campagne sera courte et devrait favoriser les **personnalités déjà installées dans le paysage local**. Suite aux élections municipales, les candidats portant l'étiquette de la majorité sénatoriale de la droite et du centre restent les favoris, alors que les victoires aux municipales des verts dans plusieurs grandes villes pourraient entraîner le **retour d'un groupe écologiste au Sénat** (limite de 10 sénateurs pour constituer un groupe). A ce jour trois sénateurs se revendiquent du parti écologiste, deux siègent au groupe RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen) et une au groupe CRCE (Communiste, Républicain, Citoyen et Ecologiste).

Le collège électoral est composé :

- des députés et des sénateurs ;
- des conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le code électoral, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;
- des conseillers départementaux ;
- et des délégués des conseils municipaux.

Sur les 162 000 grands électeurs en France, **95% sont issus des conseils municipaux**.

Les principaux enjeux législatifs à venir pour ce Sénat renouvelé :

- L'examen du **projet de loi organique expérimentation** qui consacre le droit à la différenciation en donnant la possibilité aux collectivités territoriales d'appliquer, d'abord dans un cadre expérimental puis, dans certaines conditions, de manière pérenne, des règles relatives à l'exercice de leurs compétences différentes pour tenir compte de leurs spécificités ;
- La reprise des **concertations sur le projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration** et la traduction du **nouvel acte de décentralisation** annoncé par le Premier ministre lors de son discours de politique général ;
- Le vote d'une potentielle **réforme de la constitution** en particulier sur la modification de l'article 1 de la constitution pour y intégrer les propositions de la convention citoyenne pour le climat sur la préservation de la biodiversité.

Les spécificités du mode de scrutin

Les partis ont commencé à annoncer les investitures pour les sénatoriales, alors que **la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 11 septembre**.

L'élection sénatoriale est particulière de par son mode de scrutin qui diffère selon les départements :

- **Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est utilisé dans les circonscriptions où sont élus un ou deux sénateurs**. Au premier tour, organisé le matin de l'élection, est élu, comme pour les législatives, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et représentant au moins 25% des inscrits. En cas de ballottage, le second tour est organisé l'après-midi, chacun pouvant maintenir sa candidature. Celui qui emporte le plus de voix gagne l'élection. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. Le candidat et son remplaçant doivent être de sexe différent.
- **Dans les départements où sont élus trois sénateurs et plus, c'est le scrutin proportionnel qui s'applique**. Les candidats se regroupent sur des listes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir, plus deux, avec une alternance homme / femme. Les listes sont bloquées. Le panachage n'est pas autorisé. Les sièges sont répartis entre les listes suivant les règles de la plus forte moyenne.

On peut ainsi observer des stratégies différentes selon les partis et les candidats dans un département. Dans certaines circonstances, il est plus intéressant pour un candidat de faire cavalier seul et de porter sa propre liste plutôt que d'obtenir une mauvaise place sur une liste.

Illustration : dans l'Aisne la liste conduite par Antoine LEFEVRE (en première position) et Pascale GRUNY (en seconde position) laisse peu de chance au troisième d'obtenir le mandat de sénateur. C'est pour cette raison que le troisième en question Pierre-Jean VERZELEN, pourrait privilégier une candidature dissidente pour être en position éligible.

Les départements à surveiller

Plusieurs sénateurs occupant des postes à responsabilité sont issus de la série 2, notamment dans :

Département	Principal candidat	Les autres sortants
Département du Haut-Rhin	Jean-Marie BOCKEL (UC Haut-Rhin), président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation et membre de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées fait le choix de ne pas briguer un autre mandat.	René DANESI (LR), Catherine TROENDLE (LR) et Patricia SCHILLINGER (REM).
Département de l'Eure	Hervé MAUREY (UC Eure) président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a annoncé sa candidature à la fin du mois de juin alors qu'une tentative de rapprochement est en cours de la part du candidat investi par La République en Marche dans le département, le ministre des Outre-Mer Sébastien LECORNU. Malgré l'insistance de ce dernier, le sénateur Hervé MAUREY a indiqué sur Public Sénat qu'il ne voit pas comment il pourrait « être derrière un membre du gouvernement, sachant que je ne partage pas sa politique à l'égard des communes, des élus ». Sébastien LECORNU se présente investi par La République en Marche et affrontera donc la liste portée par Hervé MAUREY.	Nicole DURANTON (LR) et Ladislav PONIATOWSKI (LR).
Département du Vaucluse	Alain MILON (LR Vaucluse) président de la commission des affaires sociales et membre de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale sera candidat à sa propre succession et mènera une liste.	Alain DUFAUT (LR) et Claude HAUT (LR).
Département de Seine-Maritime	Catherine MORIN-DESAILLY (UC Seine-Maritime) présidente de la commission culture sera candidate de nouveau alors que le département de la Seine-Maritime est marqué par une poussée des écologistes comme à Rouen et une résistance de la majorité présidentielle avec l'élection d'Edouard PHILIPPE au Havre.	Céline BRULIN (CRCE), Agnès CANAYER (LR), Didier MARIE (SR), Nelly TOCQUEVILLE (SR) et Pascal MARTIN (UC).
Département de la Côte-d'Or	François PATRIAT (REM Côte-d'Or) président du groupe La République En Marche semble être en difficulté alors que ce dernier a fait le choix de briguer une nouvelle fois le mandat de sénateur. Le faible résultat du parti présidentiel dans le département en serait la première cause.	Alain HOUPERT (LR) et Anne-Catherine LOISIER (UC).
Département de la Vendée	Bruno RETAILLEAU (LR Vendée) président du groupe Les Républicains et membre de la commission culture a fait le choix de se présenter à nouveau avec la même équipe. Le président du groupe le plus nombreux du Sénat devrait selon toute vraisemblance être réélu.	Didier MANDELLI (LR) et Annick BILLON (UC)
Département du Rhône	François-Noël BUFFET (LR Rhône) vient d'obtenir l'investiture de son parti comme chef de file de la liste des Républicains pour les sénatoriales dans le Rhône. Néanmoins, depuis la campagne des municipales et l'alliance avec Gérard COLOMB, le parti est fracturé et une liste dissidente de droite est en train de voir le jour. Si les deux listes sont officialisées, Les Républicains risquent de ne pas retrouver les 4 sièges de 2014 alors que les écologistes pourraient gagner des sièges dans ce département.	Michel FORISSIER (LR), Elisabeth LAMURE (LR), Gilbert-Luc DEVINAZ (SR), Catherine DI FOLCO (SR), Annie GUILLEMOT (SR) et Michèle VULLIEN (UC).
Département des Bouches-du-Rhône	Patrick BORE , maire de la CIOTAT, sera tête de liste pour le parti Les Républicains. Il sera accompagné en seconde position par Valérie BOYER , députée LR des Bouches-du-Rhône.	Michel AMIEL (IRT), Anne-Marie BERTRAND (LR), Bruno GILLES (LR), Stéphane RAVIER (NI), Jean-Noël GUERINI (RDSE), Mireille JOUVE (RDSE), Samia GHALI et Sophie JOISSAINS (UC)

Des enjeux différents en fonction des groupes et le retour des écologistes

La majorité de la droite sénatoriale devrait se maintenir à l'occasion de ce renouvellement partiel, de même que la réélection au plateau (à la présidence) de Gérard LARCHER (non concerné par le renouvellement) est assurée.

L'impact des élections municipales de cette année sera considérable puisque le corps électoral des sénatoriales est composé à plus de 95% par des grands électeurs municipaux.

Pour rappel, il est nécessaire de réunir 10 sénateurs pour assurer l'existence d'un groupe parlementaire au Sénat (contre 15 à l'Assemblée nationale).

- **Le maintien assuré du groupe Les Républicains (LR)**

Malgré des pertes symboliques comme Bordeaux et Marseille, le parti garde un solide ancrage territorial dans les villes de plus de 9 000 habitants. Cet ancrage devrait permettre à la majorité sénatoriale actuelle de garder la présidence du Sénat.

Le parti estime que 10 à 15 sièges supplémentaires son gagnables alors que des pertes dans certains territoires sembleraient inévitables notamment en Gironde.

- **La stabilité du groupe Union Centriste (UC)**

Le groupe membre de majorité sénatoriale devrait garder une certaine stabilité concernant ses membres même si quelques sièges pourraient être perdus.

- **Le groupe Socialiste et républicain (SR)**

Le parti socialiste sort conforté des élections municipales avec des villes importantes gagnés comme par exemple Nancy, Montpellier ou encore Quimper. Alors que le président du groupe Patrick KANNER a affiché son intention de passer un accord avec Europe Ecologie Les Verts au lendemain des municipales, il semble qu'aucun accord global n'ait vu le jour au niveau national même si des ententes locales pourraient être mises en place comme à Lyon.

A noter que plus de la moitié des sortants du groupe ne se représentent pas comme Roland COURTEAU (SR Aude).

- **Le retour d'un groupe écologiste au Sénat**

Les verts vont selon toute vraisemblance récupérer le groupe écologiste perdu en 2017 avec la prise des grandes villes en 2020 notamment Bordeaux et Lyon. Les nouveaux arrivants seront rejoints par les survivants de l'élection sénatoriale de 2017 et qui depuis trois ans siègent dans le groupe RDSE comme Ronan DANTEC ou Joël LABBE et CRCE comme Ester BENBASSA.

Selon les estimations, le groupe pourrait atteindre jusqu'à 20 membres.

- **Des difficultés à venir pour le groupe de La République En Marche (REM)**

Après l'échec des municipales, les élections sénatoriales seront difficiles pour la majorité présidentielle. Le groupe sera sauvegardé puisque seulement 10 sénateurs sur 23 seront renouvelés. Sébastien LECORNU qui mènera la majorité présidentielle aux élections sénatoriales souhaite associer des sénateurs d'autres groupes pour augmenter le poids politique du futur groupe REM qu'il ne devrait pas présider dans l'immédiat puisqu'il a annoncé qu'il souhaite rester au gouvernement pour le moment. Sa stratégie devrait notamment se porter sur les groupes IRT proche du centre droit et RDSE composé de radicaux.

- **Une élection dangereuse pour le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE)**

Avec un renouvellement de 13 membres sur 23, le groupe pourrait bien disparaître alors que ce dernier accueille déjà deux écologistes qui souhaiteront rejoindre le futur groupe écologiste. Si les membres se retrouvent sans groupe, ils se ventileront dans les autres groupes notamment celui de la majorité présidentielle.

- **L'impact limité de l'élection sur le groupe communiste républicain citoyen et écologiste (CRCE)**

L'impact sera limité sur le groupe communiste lors de cette élection avec seulement 3 sénateurs renouvelés sur 16. Les membres ont la certitude de conserver un groupe même si le véritable enjeu de maintien du groupe aura lieu lors du renouvellement partiel de 2020.

- **Une élection avec un enjeu fondamental pour le groupe Les Indépendants – République et Territoires (IRT)**

Le groupe de centre droit proche de l'ancien Premier ministre, Edouard PHILIPPE, pourrait disparaître puisque la moitié de ses 14 membres sont renouvelés. Les membres restants pourraient se rattacher aux autres groupes (LR, REM ou UC).

Le renouvellement des instances du Sénat

A la suite de ce renouvellement partiel et selon la coutume de la chambre haute, les instances de la chambre seront renouvelées.

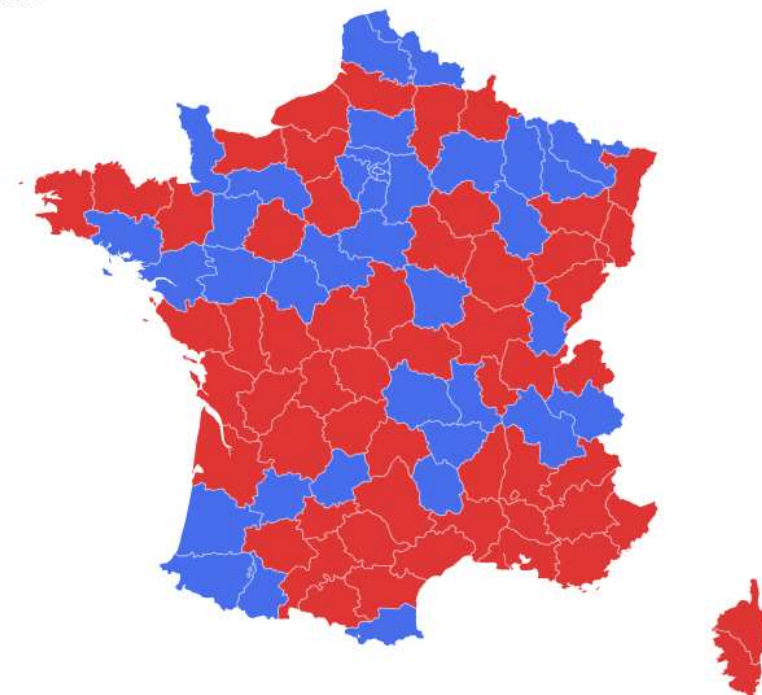
Date	Instance
Jeudi 1 ^{er} octobre	<ul style="list-style-type: none">• Scrutin secret à la tribune pour l'élection du Président du Sénat
Lundi 5 octobre	<ul style="list-style-type: none">• Remise à la Présidence des listes des membres des groupes, des déclarations politiques des groupes et des déclarations comme groupe minoritaire ou d'opposition
Mardi 6 octobre	<ul style="list-style-type: none">• Désignation des vice-présidents, questeurs et secrétaires du Sénat• Annonce de la répartition aux commissions permanentes
Mercredi 7 octobre	<ul style="list-style-type: none">• Constitution des bureaux des sept commissions permanentes, non permanentes et des commissions spéciales en cours• 1^{ère} conférence des présidents avec la nouvelle répartition
Mardi 13 octobre	<ul style="list-style-type: none">• Annonce des conclusions de la conférence des président et début des travaux

A noter, la présidence de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECTS) passera du Sénat à l'Assemblée nationale.

La carte des circonscriptions de la France métropolitaine

Séries du renouvellement des sénateurs

■ Série 1
■ Série 2



Source : Viepublique.fr

	Sénateurs renouvelés	Sénateurs du groupe	Part renouvelée
Les Républicains (LR)	75	143	52%
Socialiste et républicain (SR)	36	71	50%
Union Centriste (UC)	23	51	45%
La République en Marche (REM)	9	23	39%
Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE)	13	23	56%
Communiste républicain citoyen et écologiste (CRCE)	3	16	19%
Les Indépendants – République et Territoires (LT)	7	14	50%
Non-inscrit	5	7	71%